

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2007
(convocation du 10 décembre 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPÉ Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HOURCQ Robert, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. GRANET Michel (à cpter de 11 h 45)
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain (jusqu'à 10 h 30)
M. JUPPÉ Alain à M. VALADE Jacques (à cpter de 11 h 45)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 00)
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge (jusqu'à 10 h 30)
Mme. BOURRAGUE Chantal à Mme. CARLE DE LA FAILLE M. Claude
Mme. BRUNET Françoise à M. DAVID Jean-Louis
M. CANIVENC René à M. CASTEL Lucien
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DELAUX Stéphan
M. CAZENAVE Charles à M. PETIT Alain

Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
M. FAYET Guy à M. CASTEX Régis
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. HURMIC Pierre à Mme. NOËL Marie-Claude
M. JAULT Daniel à Mme. NABET Brigitte
M. JUNCA Bernard à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. QUANCARD Joël à M. DUCASSOU Dominique
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SIMON Patrick

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Construction du tramway 2ème phase – Contrôle technique des ouvrages et bâtiments - Modifications de programme - Marché n°03 185 U - Avenant n°2 - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le marché n°03 185 U :

La délibération n°2002/0900 en date du 20 décembre 2002 a autorisé la signature du marché de prestations intellectuelles concernant le contrôle technique des ouvrages et bâtiments pour les ouvrages réalisés dans le cadre de la 2^{ème} phase du tramway.

Le marché a été attribué après appel d'offres ouvert, à la société CETE APAVE SUD pour un montant de 242 901,50 € ht et notifié le 24 juin 2003 sous le numéro 03/185 U.

L'objet du marché est le contrôle technique sur les dossiers d'infrastructures et équipements, bâtiments (parcs de stationnement, locaux de gardiens, locaux de bout de ligne, sous-stations de redressement).

Objet de l'avenant n°1 :

Un premier avenant modifiant les conditions de révision des prix du marché figurant dans le cahier des clauses administratives particulières a été autorisé par la délibération n°2004/0177 du 5 avril 2004 et notifié le 21 juin 2004. Cet avenant n'a pas eu d'incidence financière.

Objet de l'avenant n°2 :

Cet avenant prend en compte deux modifications contractuelles :

- o Les textes législatifs régissant ces contrôles ont été modifiés :

En 2003, le décret 2003-425 du 9 mai relatif à la sécurité des transports publics guidés, et les circulaires associées, a imposé la nécessité d'obtenir des avis d'Expert ou d'Organisme Qualifiés Agréés (EOQA) à différentes étapes du projet.

La nature de la mission initiale n'a pas été modifiée, seul le nombre de visites et de livrables (rapports d'expertise) a été augmenté sur certains lots techniques (LAC ou APS et les 3 lots « ouvrages d'art »).

Les rapports supplémentaires sont les suivants :

- évaluation sécurité au stade avant-projet et projet (Dossier Préliminaire de Sécurité) ;
- évaluation sécurité au niveau du rapport final (Dossier de Sécurité).

o Le projet du tramway a évolué :

Le programme tel que figurant dans le CCAP a été modifié pour tenir compte des évolutions du projet :

- au niveau de la ligne A avec l'extension Lormont, a été ajouté l'ouvrage d'art Croix rouge, et a été modifié celui de Mireport ;
- au niveau de la ligne B avec les extensions Claveau 1, Claveau 2, a été ajouté le dossier particulier sur les ouvrages sur les écluses ;
- au niveau de la ligne C les extensions Belcier, Aubiers 1, Aubiers 2 et le dossier particulier de la place Ravezies ont engendré des dossiers supplémentaires. Les lots techniques relatifs au pont de Cracovie et le parc relais en ouvrage J.J. Bosc ont été supprimés ;
- la maîtrise d'ouvrage des ponts rails a été transférée à la SNCF, ce qui a supprimé les prestations sur l'ouvrage d'Arlac et modifié celles de l'ouvrage de Pessac en restreignant uniquement les prestations aux deux trémies d'accès.

L'avenant intègre les délais d'exécution correspondant aux missions complémentaires, délais identiques à ceux prévus au marché initialement.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le marché initial, seul le cadre de décomposition du prix est modifié.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code général des collectivités territoriales, le projet d'avenant au marché est à la disposition des conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 du marché de contrôle technique des ouvrages et bâtiments n°03 185 U passé avec la société CETE APAVE SUD ;

2. autoriser Monsieur le Président à signer tous documents concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
18 JANVIER 2008**

PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2008

M. ALAIN CAZABONNE